



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

---

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021 A SAINT-JULIEN-DE-JONZY

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Julien-de-Jonzy, salle polyvalente, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 18 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 27 – Votants : 30

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Sylvia DARSAT – M. Jean-Paul DUCARRE – Mme Karine VARGOZ – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle CORNELOUP – M. Jean-François SOULARD – M. Guillaume BUISSON – M. René SARROCA – Mme Noah LAGOUTTE – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON – M. Paul DE LAUNAY.

Absents excusés : Mme Agnès DURIX (pouvoir donné à Georges MATHIEU) – M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à François GRAS) – Mme Rachel BESANCON (pouvoir donné à David CORDEIRO) – M. Pierre BORDET – M. Philippe FUET – M. Guy MAMESSIER

Secrétaire de séance : Mme Noah LAGOUTTE.

---

Le Président ouvra la séance à vingt heures et remercie la mairie de Saint-Julien-de-Jonzy pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

Il procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum est atteint – le conseil peut valablement délibérer. Mme Noah LAGOUTTE est désignée secrétaire séance à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 février 2021** : Claire GAGET demande de corriger le compte rendu envoyé au préalable aux délégués. La subvention évoquée par les représentants de la commune lors du tour de table concerne non pas l'achat du terrain de la future caserne des pompiers de La Clayette, mais la réalisation de la plateforme d'assise du futur bâtiment. Le compte-rendu est approuvé par 29 voix pour et 1 abstention.

#### **Affectation des résultats 2020 :**

Suite à l'adoption des comptes administratifs le 08/02/2021, le conseil valide à l'unanimité les affectations proposées des résultats 2020.

## Vote des budgets primitifs 2021 :

- Budget annexe « SPIC – énergie renouvelable » : le budget a été élaboré avec une revente de l'électricité produite en fonction du coût de rachat connu à ce jour et pas en fonction des dispositions du PLF 2021. Le Conseil approuve le budget 2021 à l'unanimité.
- Budget annexe « marché au cadran » : le Conseil approuve le budget 2021 à l'unanimité.
- Budget annexe « action sociale » : il est proposé de reconduire à l'identique pour 2021 les subventions à ABISE et à Brionnais Découvertes. Le Président précise qu'elles pourront peut-être évoluer l'an prochain selon les résultats de la CTG en cours avec la CAF et en fonction du projet présenté par ABISE dans le cadre du renouvellement de l'agrément du Centre social. Il souligne que ce budget est important pour la CC. Le Conseil approuve le budget 2021 à l'unanimité.
- Budget annexe « Maison d'accueil » : ce budget s'autofinance et jusqu'à maintenant seuls des travaux d'entretien légers et réguliers sont effectués chaque année. Le Conseil approuve le budget 2021 à l'unanimité.

- Budget principal : à l'issue de la présentation du projet de budget 2021, P. de LAUNAY demande si l'achat des défibrillateurs par les communes ne peut pas être pris en charge au niveau communautaire. F. ANTARIEU répond que si la situation financière de la CC semble solide, elle est, en réalité, plus fragile que les chiffres ne le laissent entendre. La Communauté de communes a un endettement important et les perspectives sur certaines recettes ne sont pas toujours assurées sur la durée. Certains impacts peuvent avoir des effets très importants et dégrader la situation très rapidement. Les excédents ne paraissent pas déraisonnables. Lors de la préparation des budgets, la commission a jugé utile de prendre quelques précautions dans les budgets de cette année et de conserver des marges de manœuvre pour des investissements futurs.

Le Président ajoute que la CC vient faire ce que les communes ne peuvent pas faire seules, ce qui n'est pas forcément le cas des défibrillateurs. La « plus-value » de la CC est de pouvoir mutualiser ou participer à la mutualisation de certains achats de façon à faire profiter les communes de tarifs plus avantageux que si elles réalisaient directement ces achats. C'est ce qui a été fait au niveau des défibrillateurs. C'est un sujet de travail pour la commission « liens aux communes » de F. ANTARIEU. C. VERNAY évoque la procédure à engager pour le PLUi. Il demande si le Bureau d'études ne pourrait pas prendre en charge tout ou partie de son coût. D. CORDEIRO répond que cette évolution participe au processus normal de la « vie » d'un tel document et n'est pas due uniquement à des erreurs du Bureau d'études. Concernant le recensement des changements de destination, il ajoute que, si tous les bâtiments potentiellement concernés avaient été intégrés lors de l'élaboration du PLUi, tout le potentiel de nouveaux logements aurait été trouvé dans les changements de destination et plus aucune construction nouvelle n'aurait été possible. Afin de régler cette question au plus vite, et éviter des contentieux, la procédure doit être engagée dans l'année. F. ANTARIEU précise que la classification du bâtiment principal emporte celle des bâtiments annexes accolés – la loi est claire sur ce sujet. Une grange rattachée à un bâtiment affecté à l'habitation dans une exploitation agricole est habitable et n'a pas besoin d'être repérée en changement de destination (nouvelle affectation d'usage). Le Président conclut en rappelant que l'objectif initial du PLUi n'est pas remis en question : continuer à valoriser le patrimoine existant en affectant des bâtiments agricoles vers de nouvelles occupations en tant qu'habitation.

Suite à ces échanges, le Conseil approuve le budget 2021 à l'unanimité.

- Budget annexe « OM / environnement » : le budget a été calculé avec une hausse conséquente de la TEOM, permettant de faire face aux hausses importantes des coûts de traitement et de transport. Des possibilités d'économie ont été identifiées mais elles ne produiront pas forcément des effets significatifs dès cette année. Le Président souligne que cette hausse est regrettable, mais inévitable, malgré tous les efforts déjà réalisés. Elle va permettre aussi de maintenir quelques marges de manœuvre dans le budget.

Suite à ces échanges, le Conseil approuve le budget 2021 à l'unanimité.

### Vote taux de fiscalité directe et du produit de la TEOM pour l'année 2021 :

Sur proposition du Président, le Conseil approuve à l'unanimité :

- le maintien des taux des 3 taxes locales (TFB, TFNB et CFE) pour l'année 2021,
- la hausse de la TEOM à 12%, permettant de générer le produit nécessaire à l'équilibre du budget annexe 2021 « OM / environnement ».

### Vote des subventions aux associations :

Suite aux avis favorables du Bureau communautaire du 15/03/2021, le Conseil, à l'unanimité :

- décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations assurant des actions à vocation sociale au bénéfice de la Communauté de communes :

| Organismes bénéficiaires                                       | Montant subvention 2021 accordée |
|--|----------------------------------|
| Animation Jeunesse sous couvert de Brionnais Découvertes (CEJ) | 17 600 €                         |
| ADMR Saint Christophe en Brionnais (portage des repas)         | 5 000 €                          |
| ABISE (Centre de Loisirs)                                      | 26 800 €                         |
| ABISE (Relais Assistantes Maternelles)                         | 15 179 €                         |
| ABISE (Centre Social)  | 46 700 €                         |
| ABISE (Frais de fonctionnement siège "Les Pions")              | 6 500 €                          |
| Resto du Cœur (Marcigny)                                       | 1 500 €                          |
| <b>TOTAL subventions budget annexe « action sociale »</b>      | <b>119 279 €</b>                 |

- décide d'attribuer les subventions suivantes aux structures assurant des actions à vocation touristique au bénéfice de la Communauté de communes :

| Organisme   | Montant subvention 2021 accordée |
|---|----------------------------------|
| Pôle touristique Iguerande                        | 5 000 €                          |
| Office de tourisme Marcigny/Semur-en-Brionnais    | 48 424 €                         |
| Association Les Vieilles Pierres                  | 5 000 €                          |
| Antenne touristique Saint Christophe-en-Brionnais | 5 000 €                          |

Concernant le point informations touristiques à Iguerande, D. CORDEIRO précise que la commune a prévu une embauche cette année suite au départ de l'agent en poste. Par ailleurs, la municipalité travaille à un projet de déménagement du Point Info dans un nouveau lieu en 2022, sur la place centrale du Bas.

- décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

| Organismes bénéficiaires                         | Montant subvention 2021 accordée |
|--|----------------------------------|
| Brionnais Découverte (fonctionnement Centre VTT) | 800 €                            |
| Centre d'Etudes du Patrimoine                    | 2 500 €                          |
| Radio Cactus                                     | 1 100 €                          |
| Cyclo sportive « La Bernard Thévenet »           | 500 €                            |

### Vote subvention équilibre action sociale :

Le Conseil approuve à l'unanimité la réalisation de la subvention d'équilibre au budget annexe « action sociale » pour un montant de 97 134 €

**Lignes directrices de gestion :**

Le Président informe le Conseil communautaire des critères qui seront mis en place au niveau de la collectivité pour les futurs avancements de garde des agents, sans avoir à recourir aux avis du CTP du Centre de Gestion (sauf pour la promotion interne).

Au niveau des 6 prochaines années, les objectifs en matière de gestion des ressources humaines seront de consolider les effectifs communautaires, d'assurer remplacement d'un agent qui va partir en retraite et de mettre en place l'équipe d'insertion (recrutement de 4 à 5 agents et d'un 1 chef d'équipe).

**Compétence « organisation de la mobilité » :**

Le Président rappelle que la date limite de prise de la compétence est fixée au 31/03. Il précise qu'au niveau des transports scolaires, cette prise de compétence n'oblige pas la CC à reprendre la gestion de ces services, actuellement organisés par la région et les communes.

Cette prise de compétence entraîne une modification des compétences de la CC – les communes ont 3 mois pour se prononcer

R. SARROCA indique qu'il est trop tard pour boucler les nouveaux contrats avec la Région.

Par 29 voix pour et 1 abstention, le Conseil communautaire approuve la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes.

**Approbation du RPQS collecte des déchets 2020 :**

À l'unanimité, le Conseil communautaire donne un avis favorable pour ce document, envoyé au préalable aux délégués.

Le Président souligne que le rapport beaucoup d'informations et qu'il est un outil intéressant pour la prise de décision. Il adresse ses sincères remerciements à Valérie, qui a rédigé le RPQS.

**Contrat CUI-PEC :**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la conclusion d'un contrat CUI-PEC permettant l'embauche d'un jeune à la déchetterie communautaire, pour une durée initiale de 10 mois, renouvelable 2 fois 6 mois. Le contrat sera de 28h/semaine (7h sur 4 jours), avec une prise en charge de l'Etat à 80% sur 20h.

**Installation de la vidéosurveillance au marché :**

P. AUVOLAT précise qu'il s'agit d'un équipement important pour le marché, tant pour les animaux que les agents. Plusieurs entreprises ont été sollicitées et la proposition la plus intéressante s'élève à 29 500 € HT. Les caméras installées permettront de visualiser en direct ce qui se passe sur le marché les mercredis, mais aussi d'assurer une surveillance nocturne du site, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

A l'unanimité, le Conseil retient l'offre de la société CONECT, pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au marché de Saint-Christophe, pour un montant de 29 500 € HT

**Décision du président :** pas de remarque suite à leur communication.

---

## Actualités des commissions

**Commission « Environnement / développement durable » :**

- G. MATHIEU fait part de la réunion du SMEVOM ce jour autour notamment du tri des bio déchets à la source et la mise en place des composteurs de placettes en milieu urbain (la CCSB n'est pas concernée par ce dernier point). Il a été annoncé qu'il n'y aura plus de prise en charge des composteurs individuels par le SMEVOM. Néanmoins, une commande groupée peut être organisée par son intermédiaire (rappel : 390 foyers sont à équiper en 4 ans sur la CCSB). Cet investissement

doit-il donc être prise en charge par la collectivité ? Si oui, à quelle hauteur ? Le SMEVOM demande aux collectivités d'être présentes aux caractérisations OM, car il constate des hausses des taux de refus de tri (30%). Enfin, il va également lancer une étude sur la prise de compétence de collecte pour tous les déchets. Si l'objectif annoncé est de maîtriser les coûts, plusieurs Communautés de communes adhérentes ont indiqué un certain scepticisme, vu ce qui a été constaté lors du dernier appel d'offres de marché de transport et de traitement des OM (forte hausse).

- 3 séances de formation au compostage sont prévues par la Communauté de communes les 10, 17 et 24/04.
- Un magazine communautaire sur les nouvelles orientations en matière de tri est en cours de rédaction.
- G. MATHIEU et D. CORDEIRO annoncent le lancement d'un « STOP PUB » à l'échelle de la Communauté de communes pour limiter les publicités papier dans les boîtes aux lettres et ainsi réduire les tonnages de JRM (et donc les dépenses associées à la collecte et au traitement de ces déchets).

### **Commission « Action sociale » :**

- M. POPELIN fait un retour sur la visioconférence avec la le 25/02, qui présentait la Convention Territoriale Globale (CTG). Celle-ci a été détaillée le 23/03 à ABISE et Brionnais Découvertes. La cinquantaine de partenaires identifiés sera associée lors de 2 temps de travail les 09/04 et 29/04. Le diagnostic du territoire sera croisé à partir de plusieurs axes de travail (données statistiques CAF et MSA, ateliers partenaires, enquête habitants, ...)
- L'agrément du centre social d'ABISE expire fin de cette année. L'association travaille à son renouvellement - cette démarche s'intègre aussi dans la CTG.
- Le bilan de l'ALSH pour les vacances de février montre une fréquentation stable.
- Une visite des locaux de l'ex gendarmerie de Semur a eu lieu dernièrement. Les bâtiments sont dans un bon état général (pas de désordre apparent, un peu d'amiante et de plomb mais rien d'inquiétant – un travail de rénovation énergétique est à prévoir – la mise en accessibilité ne semble pas trop compliquée au rez-de-chaussée, mais plus pour les étages). Le Département, propriétaire, a bloqué la vente dans l'attente d'un positionnement de la Communauté de communes. Pour D. CORDEIRO, les 3 logements situés à l'arrière du site peuvent générer des recettes (mise en location) et amortir plus facilement le montage financier du projet de réhabilitation. Le problème de locaux d'ABISE est réel. Certes, les bureaux qu'ils occupent ne coûtent pas cher mais face à la volonté de l'EHPAD de revoir ce coût, la CC a tout intérêt à étudier une solution alternative. La CAF peut aussi participer à l'investissement. Il convient maintenant de réfléchir à une occupation possible par ABISE et par d'autres activités communales (antenne Centre de Santé ?) et/ou communautaires et formaliser concrètement le projet. Le potentiel est réel. Cette réhabilitation permettrait de remettre de l'animation dans le centre de Semur. L'objectif est de formaliser un premier projet d'ici l'automne en vue de solliciter des subventions en 2022.
- Etude pour une MSAP multi pôle sur le territoire de la communauté de communes : le sujet mérite réflexion. Il permettrait d'offrir une visibilité à toutes les actions d'accès aux droits réalisées sur le territoire (ABISE, mairies, ...).

### **Commission « Agriculture » :**

- Au niveau du marché au cadran, retour à un niveau élevé d'animaux (1 200 en moyenne depuis 3 semaines) et hausse des taux de ventes (autour de 90%). Les tendances sont donc plutôt bonnes.
- De nouveaux acheteurs arrivent sur le marché de gré à gré. La direction du marché travaille à y faire revenir des animaux pour le redynamiser et avoir une meilleure plus-value des animaux vendus.
- P. AUVOLAT rend compte de l'échange avec l'Institut Charolais, dans le cadre du projet d'évolution du marché. Des rencontres sont prévues avec d'autres structures pour avancer dans cette réflexion, mais il est important que les professionnels suivent.
- UNESCO : quel développement agricole et touristique autour du marché ? La commission agriculture se réunit sur ce sujet lundi prochain.

- P. AUVOLAT évoque la demande de demande subvention pour le concours cantonal agricole Marcigny/Semur.
- Le Sous-préfet visitera le marché le 07/04 au matin. Une rencontre avec tous les Maires est prévue à l'issue de la visite.

#### **Commission « tourisme / culture » :**

- La commission se réunit le 30/04 avec la participation G. PEGUET, président de l'OT Marcigny / Semur. Plusieurs thèmes seront abordés : bilan CLEA (l'école St Christophe est concernée par ce projet porté par PETR), actions tourisme et culture pour l'année 2021, point sur les balades vertes.
- F. de BELIZAL a participé à la réunion commission éco/tourisme de la CC de Marcigny, organisée le 23/03
- Un rendez-vous en visio est prévu lundi 29/03 avec deux porteurs de projets souhaitant créer des hébergements écolodge

#### **Commission « communication / liens aux communes » :**

- Fusion des EHPAD de Semur et Marcigny : F. ANTARIEU rappelle le leg fait au Département au profit des habitants de l'ex canton de Semur. Ils ont une priorité dans l'accès à l'établissement. Un des enjeux de la fusion des 2 EHPAD de Semur et Marcigny (votée fin 2019) est de s'assurer que cette priorité soit respectée et ne disparaisse pas. F. ANTARIEU indique qu'il est membre du COPIL de cette fusion
- F. ANTARIEU propose de partager un tableau sur la fiscalité de toutes les communes. Il permettra à chacun de se positionner.
- Quelle communication pour les animations de cet été ? A réfléchir au niveau de la commission
- Site internet : la nouvelle interface Territoires Numériques n'est pas du tout satisfaisante. Il y a une vraie réflexion sur le site internet communautaire (en l'état, il va disparaître en septembre 2021) et plus largement sur la communication communautaire. Ces sujets pourraient être pris en main par le futur conseiller numérique.

#### **Commission « Urbanisme » :**

- La commission s'est réunie dernièrement en présence de D. QUINT et A. MICHEL, du Pays Charolais Brionnais. 2 sujets importants sont à éclaircir : les changements de destination et les bâtiments photovoltaïques pour les agriculteurs. Pour ces derniers qui représentent des surfaces et volumes importants, D CORDEIRO indique qu'il n'est pas question de s'opposer à leur construction qui représente un intérêt sur le plan agricole (stockage matériel et fourrage) et peut permettre une diversification de revenus, mais il conviendra toutefois de veiller à la bonne intégration paysagère.
- D. CORDEIRO indique que le CAUE interviendra lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire.

## **Actualités des communes**

**Saint Christophe en Brionnais :** démission P. BORDET, le 1<sup>er</sup> adjoint. Un nouveau conseiller communautaire devra être désigné par la commune.

**Semur-en-Brionnais :** début de la 2<sup>ème</sup> phase du chantier d'assainissement et des travaux de voirie (rue du cimetière). L'association des Amis de la collégiale a programmé 5 concerts de juin à septembre. Mise en place d'un marché de producteurs 1 vendredi par mois et 1 dimanche par mois, en alternance, avec 12 producteurs intéressés. La commune espère la réouverture rapide du restaurant pour contribuer à l'animation du bourg.

**Sarry :** l'adressage se poursuit activement – l'objectif est de boucler le projet d'ici la fin de l'été.

**Mailly** : un contact a eu lieu avec FREE pour l'antenne relais – un terrain a été défini. F de BELIZAL demande si un habillage de l'antenne est prévu ? M. POPELIN répond que non, pas à ce stade.

**Saint Bonnet de Cray** : l'adressage avance bien – achèvement prévu pour la fin d'année.

**Oyé** : réduction de l'éclairage nocturne. La commission fleurissement étudie un fleurissement avec des plantes plus économes en eau.

**Ligny-en-Brionnais** : la commune connaît l'arrivée de nouveaux habitants, avec des demandes d'implantations nouvelles (1 terrain communal est en passe d'être venu). G. PEGON fait part du programme régional d'équipement numérique, notamment pour les écoles et les collectivités. La commune est intéressée pour y répondre, mais cela passe par une concertation avec l'EPCI – dépôt des dossiers d'ici le 01/07/2021. Le conseil municipal initie un travail de sensibilisation des habitants sur le tri et la production d'OM. Enfin, G. PEGON demande s'il est possible de coordonner une réponse aux demandes de la Mairie de Marcigny quant aux remboursements des participations aux frais de scolarité. F. ANTARIEU indique qu'il a trouvé des éléments juridiques permettant de ne pas verser ces frais - il propose de les faire suivre aux communes. Pour D. CORDEIRO, comme le sujet n'est pas une compétence communautaire, il appartient à chaque commune de se positionner.

**Iguerande** : le projet de réhabilitation du bâtiment de la place se formalise bien. Il comprendra un volet culturel important (médiathèque + autre activité). Les premières notifications de subvention sont attendues.

**Fleury-la-Montagne** : projet d'équiper l'école en ordinateur et tableau numérique.

**Briant** : l'adressage avance et devrait être terminé d'ici la fin d'année. C. VERNAY indique l'arrivée du nouvel agent communal ce jour. Le SAFARI TRUITES est prévu le samedi 27/03.

**Saint Julien de Jonzy** : l'adressage est presque terminé. La commune est aussi intéressée par le programme régional d'équipement numérique pour la Mairie et l'école. N. LAGOUTTE signale que les toilettes au bourg ont de nouveau été vandalisées – la commune étudie donc l'installation d'une vidéoprotection sur la place. Le « Martsis » recommence le 16/04.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h**